

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt septembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG et Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Vincent WERNER, Conseiller Municipal.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER, Secrétaire de Mairie.

M. Vincent WERNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13/06/2013
- 2/ Demandes de subventions
- 3/ Approbation d'une facture
- 4/ ADAUHR : convention de conseil et d'assistance aux collectivités
- 5/ Assujettissement à la taxe d'habitation des immeubles vacants
- 6/ CCRG : rapport d'activités 2012
- 7/ Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : rapport d'activités 2012
- 8/ SIEP de la Lauch : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2012
- 9/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 10/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 11/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Puis, il fait part de la procuration suivante :

- M. Vincent Werner à M. Daniel Siffert

Il fait part ensuite des remerciements et/ou félicitations :

- à la Société de Tir et aux participants du concours de tir populaire le 7/07/2013 et le concours inter-sociétés les 7 et 8/09/2013,
- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 13 et 14/07/2013,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 27/07/2013 ainsi qu'aux élus de Wuenheim, Mme Heitzler, MM. Rothenflug et Siffert qui ont participé à ce même jury dans les communes de Berrwiller, Bollwiller et Hartmannswiller durant cet été,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Vinicole du Vieil Armand les 03 et 04/08/2013,
- aux membres de l'Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » pour l'accueil des jeunes de Grävenwiesbach du 11 au 16/08/2013,
- à l'association « Les Amis de la Libération des Pays du Florival » pour la mise à l'honneur de trois anciens wuenheimois le 12/08/2013 et pour l'exposition du 15/09/2013 dans le cadre des journées du patrimoine,
- aux membres de l'Association « Quatre pour Un » et aux sociétés locales qui ont participé bénévolement aux activités d'été pour les jeunes ainsi qu'aux animateurs des différentes activités,
- à Mme Marie-Odile Fugler, Adjoint, pour son implication au niveau de la rentrée scolaire et de la navette de bus.

Enfin, il donne communication des lettres et cartes de remerciements émanant de :

- Mme Paulette Brucker et M. André Ulrich à l'occasion de leur 80^{ème} anniversaire
- M. et Mme J. Jacques Doenlen et M. et Mme Paul Meyer à l'occasion de leurs noces d'or,
- la Société de Musique « Espérance » pour la subvention exceptionnelle dans le cadre des festivités du 90^{ème} anniversaire de sa création

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/06/2013 :

Le Procès-Verbal de la séance du 13/06/2013 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et majoritairement, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Delta Revie du Haut-Rhin : 10 € par personne, soit 30 €
 - Projet humanitaire des élèves du lycée « Kastler » de Guebwiller : 100 €
- Pour cette deuxième demande de subvention, M. Haennig s'est abstenu et M. Mechler a voté contre.

3° / POINT : APPROBATION D'UNE FACTURE :

- Couchettes à l'école maternelle :

Au vu des effectifs des « petits » pour l'année scolaire 2013/2014 à l'école maternelle, il a été nécessaire de compléter le couchage des enfants. C'est ainsi que 6 couchettes avec accessoires (protection-oreiller-couverture-taie) ont été achetées.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la facture de Bourrelier Education d'Amiens pour un montant de 341,00 € TTC.

Les crédits prévus au chapitre 21 du Budget Primitif 2013 sont suffisants.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : ADAUHR : CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE :

Par lettre en date du 01/07/2013, l'ADAUHR nous informe que le Conseil Général a décidé de renouveler le financement des conseils gratuits dispensés aux communes par elle-même dans le cadre de leurs objectifs généraux d'urbanisme et d'aménagement du territoire du Haut-Rhin.

Cette prestation avait été formalisée par une convention qui arrive à échéance le 17/09/2013. C'est ainsi que l'ADAUHR nous soumet un projet de convention pour une durée de 3 ans, (le projet de convention a été transmis aux conseillers).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES IMMEUBLES VACANTS :

Par délibération en date du 09/09/2011, le Conseil Municipal a institué la taxe d'habitation sur les logements vacants sur le fondement de l'article 1407 bis du Code général des impôts.

L'article 106 de la loi N° 2012-1509 du 29 décembre 2012 a notamment réduit cette durée minimale à deux ans à compter de 2013.

Le champ d'application des délibérations prises antérieurement a été automatiquement réduit au 1^{er} janvier 2013 aux logements vacants depuis plus de deux ans à cette date.

Les services fiscaux conseillent toutefois aux collectivités locales ayant institué cette taxe avant 2013 par délibération visant explicitement les logements vacants « *depuis plus de cinq ans* » de reprendre avant le 1^{er} octobre 2013 une nouvelle délibération.

Notre commune étant dans cette situation, le Conseil Municipal est invité à prendre une nouvelle délibération, ainsi que suit :

M. le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Cette proposition est motivée par le constat, ces dernières années, d'un nombre de plus en plus important de logements vacants par rapport au nombre total de logements à Wuenheim et par l'instauration des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015, entraînant de nouvelles dépenses pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et majoritairement, à l'exception de M. Bertrand Mechler, Conseiller, qui s'abstient :

- décide d'assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants,
- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2012 :

L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport a été transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7° / POINT : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : RAPPORT D'ACTIVITES 2012 :

L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure départementale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport a été transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

8° / POINT : RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU:

Par décret 95-635 du 6 mai 1995, l'obligation est faite aux Maires de présenter chaque année devant leur assemblée délibérante un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau.

Ce rapport, élaboré par le SIEP de la Lauch a été transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

9° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- « Toutes Commissions » du 10/09/2013 : il s'agissait principalement de la préparation du Conseil Municipal du 20/09/2013 et de quelques questions d'actualité.
- « Toutes Commissions » du 16/09/2013 : le Conseil Municipal est sorti sur le terrain pour visiter les réalisations de voirie effectuées durant l'année 2013.

10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 27/08/2013 : il a été question uniquement de l'Avant-Projet Définitif pour le multi-accueil de Buhl.

11° / POINT : DIVERS :

INFORMATIONS DIVERSES :

Brigade Verte : bilan d'activité du 01/05 au 30/06/2013 : 25 passages et/ou interventions sur le ban communal

Embauches saisonnières : 3 jeunes du village ont été embauchés (3 semaines le premier et un mois les deux suivants) et ont principalement effectué divers travaux de peinture et de jardinage.

Réforme des rythmes scolaires : M. le Maire fait le point sur ce dossier qui a réuni, fin juin 2013, les municipalités, les enseignants et les délégués des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les propositions d'organisation pour les nouveaux rythmes scolaires ont été examinées.

Les délégués des parents d'élèves ont été invités à faire part de leurs attentes en matière d'activités du ressort des communes. La concertation étant lancée, les municipalités sont en attente de propositions.

Puis, il donne connaissance d'une lettre émanant de la nouvelle inspectrice de l'éducation nationale qui rappelle qu'il est nécessaire d'arrêter l'organisation des écoles avant la fin du mois de novembre afin qu'elle soit présentée aux prochaines instances institutionnelles de début décembre. Le projet éducatif territorial devrait être finalisé tout ou partie pour la fin décembre. Affaire à suivre.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi : le Conseil Municipal, à l'unanimité, ratifie la reconduction du Contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme Fabienne Probst, mise à disposition principalement du périscolaire.

Elections municipales de 2014 : M. le Maire fait savoir que le Conseil Municipal arrive au bout de son mandat : le programme 2008/2014 est très étoffé, ce qui a, entre autres, nécessité une prospective financière qui nous projette jusqu'en 2016. Aussi, le programme engagé n'est pas terminé : il se déclare donc prêt à être candidat pour terminer ce qui a été engagé et élaborer un programme complémentaire. Il souligne le travail d'équipe réalisé qui a permis de travailler avec efficacité dans la sérénité et en confiance. C'est dans cet esprit qu'il appelle les membres de l'équipe à solliciter le renouvellement de leur mandat.

La séance est close à 21h20.